

JACQUES SERRA ET ASSOCIES

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale
de Montpellier

Alain HUDELLET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION VISA POUR L'IMAGE

HOTEL PAMS

18 Rue Emile Zola

66000 PERPIGNAN

RAPPORT SPECIAL

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.226-5 du Code de commerce, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisé.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Ces conventions résumées dans le tableau ci-annexé concernent les différentes charges et produits concernant votre association.

Pour les administrateurs ou les organismes dans lesquels les administrateurs sont intéressés, le total des charges s'est élevé à la somme de 10 033 € et le montant des produits à la somme de 471 178 €.

Fait à PERPIGNAN

Le 2 septembre 2009

SARL JACQUES SERRA ET ASSOCIÉS

Alain HUDELLET

Commissaire aux Comptes

 **SARL**
Jacques SERRA ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

6, Avenue Kennedy

66100 PERPIGNAN

Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90

SIRET 399 598 697 00015

	SUBVENTIONS RECUES	CHARGES
Ville de PERPIGNAN	339 898	
Union Patronale 66	4 573	
Chambre des Métiers	1 525	
Chambre de Commerce et d'Industrie (prestation de service	55 182	10 033
Conseil Régional Languedoc Roussillon	70 000	
TOTAUX	471 178	10 033